

Accra du 28 au 29 Mai 2012

Intervention par la Mauritanie lors de la conférence sur les Armes à sous-munitions

- 1- La République Islamique de Mauritanie a adhéré, signé et ratifié la convention sur les armes à sous-munitions pour compter du 01/02/2012 .
- 2- La République Islamique de Mauritanie ne possède , ni produit, ni stocke les armes à sous-munitions .
- 3- La République Islamique de Mauritanie avait procédé à la destruction de ses stocks de mines anti-personnelles ; exception faite pour une petite quantité qui est destinée à l’instruction .
- 4- La République Islamique de Mauritanie , avec l’aide du programme des nations unies pour le déminage humanitaire , continue les opérations de déminage dans les parties infectées de son territoire (la Bande Sahélo-sahérienne située au Nord et au Nord-Est).
Ces mines ont été héritées de la guère du Sahara au milieu des années 75 et 80 du siècle écoulé .
Des équipes permanentes sont à pied d’œuvre et interviennent là ou le besoin se fait sentir .
- 5- La République Islamique de Mauritanie , en collaboration avec les organismes relevant des Nations Unies, ne cesse d’apporter les aides aux victimes de ces armes , généralement les populations nomades.
- 6- La République Islamique de Mauritanie vient de procéder à la destruction d’importantes quantités de vieilles munitions dont l’usage est néfaste aussi bien pour les utilisateurs que les populations civiles.
- 7- La République Islamique de Mauritanie invite tous les pays à adhérer à la convention sur les armes à sous-munitions et d’encourager son universalisation.
- 8- La délégation Mauritanienne félicite le GHANA pour l’accueil chaleureux ainsi que les bonnes conditions dans lesquelles s’est déroulée cette conférence.

**CNE HBEIB BOUH
CNE ABDI SOULEYMANE**